

Les violences sexuelles : repères et conséquences

Comment former les futur(es) professionnel(le)s dans l'enseignement supérieur ?



ARES

10-05-2019



1. Que recouvre la notion de violence sexuelle?

Les violences sexuelles sont des actes sexuels non consentis

- Il existe plusieurs formes de violence sexuelle : le viol, les attouchements sexuels, l'inceste, le harcèlement sexuel, les mutilations génitales, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, le revenge porn, l'obligation de visionner des contenus pornographiques, le stealthing, le cyber harcèlement, etc.
- **Le viol est considéré comme la forme la plus grave des violences sexuelles.**

Définition juridique :

Le viol

- « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol » (art. 375 code pénal)
- Deux éléments constitutifs : pénétration sexuelle et absence de consentement

Attentat à la pudeur :

- Pas de définition légale
- Généralement défini comme « *un acte contraire aux mœurs et d'une certaine gravité commis de manière intentionnelle sur une personne ou à l'aide d'une personne déterminée sans le consentement valable de celle-ci* ». (O. Bastyns, V° Attentat à la pudeur in *Droit pénal et procédure pénale*, Malines, Kluwer, f. mob., 28 février 2003, p. 11)

La réalité des chiffres

Les violences contre les femmes en Wallonie: des chiffres qui font mal

- On estime à 18, en moyenne, le nombre de viols commis chaque jour en Wallonie.
- Dans les affaires liées au viol, 97% des suspects sont des hommes et une victime sur deux (53%) est mineure d'âge.



Wallonie

février 2016



La réalité du viol en quelques chiffres

9 Plaintes/jour
en Belgique

33% des victimes
n'ont jamais entamé
de démarche

- La violence sexuelle est très fréquente
- L'auteur fait souvent partie de l'entourage de la victime
- Il est encore très compliqué pour la victime d'oser parler ou de demander de l'aide

46% des Belges sont
ou ont été victimes de
violences sexuelles
graves

75% des victimes
connaissent leur
agresseur

Enquête Amnesty internationale 2014
Statistiques de la police fédérale 2017



2. Conséquences du traumatisme

Un tsunami qui provoque une véritable rupture, une mort psychique

- Les violences sexuelles impactent toujours la santé mentale et/ou physique des victimes et de leur entourage.
- Les conséquences sont souvent graves et durables :
 - Réactions de sidération et de dissociation
 - Perte de l'estime de soi, de confiance en soi et en l'autre, ...
 - Honte, culpabilité, sentiment de souillure
 - IST, grossesse non désirée, vaginisme, ...
 - Etats dépressifs, idées suicidaires, risques accrus de passages à l'acte, automutilations, phobies, ...
 - Consommation de drogues, de médicaments, d'alcool, ...
 - Troubles du sommeil, troubles alimentaires et de la mémoire, ...
- Les blessures sont toujours profondes et bouleversent tous les domaines de la vie.

3. Face à cette déferlante, que faire ?

- Face à cette détresse, offrir une écoute de qualité est primordiale. Celle-ci ne s'improvise pas.
- Une écoute bienveillante permet de:
 - De rompre l'isolement
 - D'éviter la victimisation secondaire.
 - Il s'agit d'une expérience indispensable préalable à tout processus de reconstruction.
- Mais, pour une victime, ***oser parler*** suppose d'avoir dépasser un grand nombre d'obstacles. Il est donc crucial d'être au rendez-vous lorsque cette mise en mots devient possible.

Se risquer à entendre

- Pour les professionnels, il n'est pas aisé d'être amené à recevoir les mots et les émotions faisant suite à ce traumatisme.
- Malaise, sentiment d'impuissance, peur de mal faire, méconnaissance de la problématique et de son traitement, stress vicariant, ...
- Ne pas être formé et informé à l'accueil des victimes de violences sexuelles provoque des ravages pour la victime, mais aussi pour le professionnel.

Annexes

Statistiques des viols en Belgique

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Viols en Belgique	3462	3430	3188	3221	3348	3440
Viols en Wallonie	1362	1370	1255	1227	1257	1302
Viols à Bruxelles	480	469	439	434	464	487

Taux de condamnation :

. 4% (rapport UN 2011-2012)

.16,5% (service de politiques criminelles 2015)

LIGNE D'ÉCOUTE GRATUITE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

0800 98 100

Du 17 novembre 2016 au 31 octobre 2017

30%

+ 30% du nombre
d'appel par
rapport à 2016.



2076 appels — **8/jour**

81%



sont des appels
concernant des
femmes victimes

8%



concernent des
hommes victimes

23%

des victimes
qui ont appelé
la permanence
ont **déposé une**
plainte.

11% concernent des demandes **d'information**

23%

constituent des
premiers appels.

78%

des **auteurs** sont bien
connus de la victime
(connaissance, membre
de la famille, conjoint).

TYPES DE VIOLENCES

VIOL

64%

ATTENTAT À
LA PUDEUR

14%

INCESTE

10%

VIOL
CONJUGAL

6%

VIOL
COLLECTIF

3%

AUTRES

3%



Une consultation (sociale,
psychologique et/ou juridique) a
été proposé à **46%** des victimes.



Un rappel ultérieur a été
proposé à **18%** des victimes.



17% des victimes sont suivies
via la permanence téléphonique.

SUIVIS PROPOSÉS

17% sont réorientées vers
les services d'aide aux victimes,
la police, les hôpitaux, SOS
enfants, avocats, service des
santé mentale, médecins,
planning familiaux.



La culture du viol

« Tous les mécanismes qui, dans la société, tendent à banaliser ou à nier les comportements et les stéréotypes concernant les violences sexuelles. »